

Dans ce cas, si nous ne voulons pas tomber dans la gestion par l'Etat de l'ensemble de l'industrie et du commerce français, c'est-à-dire dans le totalitarisme économique, qui amène infailliblement la dictature, il faut que nous conciliions entre elles plusieurs nécessités économiques de la France d'après guerre

- 1°) Orienter efficacement les professions dans le sens de l'intérêt national
- 2°) Conserver avec leurs pleines responsabilités et leur risque personnel total, à nos industriels, le maximum de liberté d'initiative, d'esprit d'entreprise et de recherche
- 3°) Il faut aussi que l'intérêt de la profession, dans le cadre de l'intérêt du pays triomphe, et que nous ne voyons plus des mesures d'intérêt général d'une industrie impossible à réaliser parce que, 10, 20 ou 30 % du potentiel de production veulent bien bénéficier de mesures d'assainissement, mais se refusent à en faire les frais.

Ceci exposé :

On pourrait imaginer avoir par groupe d'industrie, un orienteur arbitre choisi après accord entre les professions intéressées et l'Etat, et ris totalement en dehors des gens du métier.

Pilote d'un grand secteur de notre économie, sa tâche consisterait à orienter les professions dépendant de lui dans le sens de l'intérêt général et de l'intérêt professionnel.

Ses pouvoirs seraient les suivants :

- 1°) Il contrôlerait par des statistiques très poussées toutes les professions.
- 2°) Il serait le représentant officiel des professions de son secteur auprès des services publics; aucune intervention d'un syndicat ou d'un industriel, concernant les questions douanières, forme de marché etc... ne pouvant se faire sans son assentiment.
- 3°) Il aurait la faculté de rendre obligatoire à l'ensemble d'une profession les mesures votées à la fois par 51 % des moyens de production de cette profession et 51 % du nombre de ses adhérents.
- 4°) Il aurait la faculté de proposer aux syndicats professionnels des mesures qu'il juge opportune.
- 5°) Les membres des professions qu'il oriente ainsi que les clients ou fournisseurs de ces professions pourraient faire appel à lui s'ils étaient victimes d'abus.
- 6°) Il défendrait les intérêts des professions de son secteur auprès des orienteurs des professions des autres secteurs.

.....

Les orienteurs qui devraient être peu nombreux (environ 10 à 15) seraient groupés en un collège qui seraient en liaison constante avec le Ministre de l'économie dont il suivrait les grandes directives.

Les réformes sociales forment un tout qu'il n'est pas possible d'aborder partiellement dans cette étude, mais il est facile d'imaginer différentes modalités qui permettraient de doubler l'orientation économique d'une orientation sociale.

dans le cadre de cette formule.

24 Janvier 1944

Charles Paul Guérin